

## SOCIÉTÉ Un collectif départemental se crée pour rassembler les opposants aux antennes-relais UN APPEL À L'UNION CONTRE LES OPÉRATEURS

ERIC DOUREL

**Le Collectif 31 de lutte contre l'implantation des antennes-relais** de téléphonie mobile vient tout juste d'être créé dans la Haute-Garonne. Il rassemble des comités urbains et ruraux du département qui s'opposent à ce type d'installations. « Le discours officiel disant qu'il n'y a aucune preuve de risque pour la santé des populations n'est plus crédible. Nous avons donc pris la résolution de nous rassembler pour ne plus accepter sans garantie, la pose d'antennes à proximité de nos lieux de vie, de travail et encore moins des écoles », explique Hubert, un des membres du Comité 31.

### Banderoles sur les façades, recours gracieux à la mairie

Partie prenante de cette nouvelle entité, le collectif de La Gloire, qui rassemble vingt-sept foyers sur trente domiciliés dans les immeubles mitoyens du 35-37, rue Labat-de-Savignac. Le 19 novembre, ils ont appris par hasard que SFR s'apprêtait à installer en catimini sur le toit de leur résidence, trois antennes



F. SCHEIBER / 20 MINUTES

Des habitants ne veulent « plus accepter sans garantie la pose d'antennes ».

pour le haut débit mobile. Création du collectif, banderoles sur les façades, recours gracieux à la mairie... La réaction fut immédiate. De son côté, l'opérateur a tenté de temporiser en invitant les sceptiques à une réunion d'information. Elle était prévue pour mardi soir. « Il n'y a eu qu'un participant. Peut-être un souci de calendrier ? », s'interroge Pa-

trick Caméo, chargé de communication à SFR Toulouse.

### Le soutien du conseil général

« Nous leur avons demandé de repousser la date et d'organiser une réunion publique dans le quartier », rétorque un résident des immeubles. Visiblement SFR n'est pas très chaud. « Nous pré-

### ■ PLEIN DE QUARTIERS

L'Hers, Pech-David, Saint-Agne, La Gloire, Chalets, Minimes, rue de La Providence, mais aussi Le Vernet, Beaumont-sur-Lèze et Pins-Justaret. Autant de collectifs, aujourd'hui regroupés dans le Collectif 31. Ses objectifs : faire limiter la puissance des antennes-relais à 0,6 volt par mètre (contre 41 volts par mètre autorisés aujourd'hui) et imposer une distance minimale entre antennes et habitations. Du côté de SFR, aucun commentaire sur la création de ce collectif.

férons mettre en place courant janvier une permanence de trois jours pour instaurer le dialogue », explique le porte-parole de l'opérateur. Pas sûr que la démarche soit bien accueillie... Pour l'heure, seule la conseillère générale Marie-Christine Lafforgue a apporté son soutien aux habitants. A la mairie, c'est silence radio. ■